



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Commission nationale consultative des droits de l'homme

Question écrite n° 43859

### Texte de la question

M. Michel Fromet attire l'attention de M. le Premier ministre sur les travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. En effet, cet organisme consultatif, créé par le décret du 31 janvier 1939, a pour rôle d'assister le Premier ministre pour toutes les questions concernant les droits de l'homme. Il souhaite savoir quels ont été, en 1996, les résultats des missions confiées à cette commission.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire pourra prendre une vue d'ensemble de l'activité de la commission nationale consultative des droits de l'homme en consultant le rapport d'activité que celle-ci a remis, le 21 mars 1996, au Premier ministre, conformément aux prescriptions du décret no 84-72 du 30 janvier 1984 modifié. Ce rapport, qui présente des activités de la commission tant en ce qui concerne le respect par la France de ces engagements internationaux que les diverses questions liées aux droits de l'homme dans notre pays, est édité par la Documentation française. Depuis la publication de ce rapport, la commission a été saisie pour avis du projet de loi relatif à la lutte contre le racisme préparé par le garde des sceaux, ministre de la justice. La commission rendra public son prochain rapport d'activité en mars 1997.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fromet Michel](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43859

**Rubrique :** Droits de l'homme et libertés publiques

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5346

**Réponse publiée le :** 11 novembre 1996, page 5891